



Heures supprimer après pointage

Par **ernesto63**, le **26/09/2013** à **16:36**

Bonjour,

A l'arrivée à mon entreprise après ma tournée, je dois décharger mon véhicule et nettoyer la caisse arrière, on m'impose 20 minutes pour le faire, hors parfois je mets 22/23 ou 24 minutes, ou même des fois un peu plus. Mon employeur me "retaille" mes heures au delà de 20 minutes c'est à dire que les quelques minutes "en trop" ne sont pas compter. Je voudrais savoir si il a le droit de faire ça ?

Merci, bonne journée

Par **DSO**, le **29/09/2013** à **15:24**

Bonjour,

Bien sûr, c'est interdit. Arrêtez donc au bout de 20 minutes, puisqu'au delà vous n'êtes pas rémunéré.

Cordialement,
DSO

Par **moisse**, le **01/10/2013** à **09:12**

Bonjour,

S'il s'agit d'un emploi dans le transport public de marchandise, la correction n'est pas illégitime, mais doit faire l'objet d'un écrit, et bien sûr peut être contestée.

Par la suite en cas de récidive l'employeur est tenu d'envisager une sanction disciplinaire, puisqu'il s'agit -selon lui - d'une mauvaise manipulation des appareils de contrôle (disque ou boitier électronique).